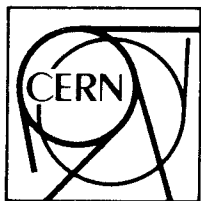


BULLETIN ASSOCIATION DU PERSONNEL

Les informations paraissant dans la rubrique "Association du Personnel" sont publiées sous la seule responsabilité de l'Association du Personnel du CERN.



☎ 2819 - 4224

STAFF ASSOCIATION

The information presented in the Staff Association section of the Bulletin is published under the sole responsibility of the CERN Staff Association.

1^{er} novembre 1989

LETTRE OUVERTE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'ATTRIBUTION DE CONTRATS DE DURÉE INDÉTERMINÉE

Monsieur le Directeur général,

cette lettre concerne l'**attribution de contrats de durée indéterminée au personnel titulaire**. Plus de 100 membres du personnel remplissent en ce moment les conditions habituelles pour être candidats à un tel contrat. Le moratoire décidé par le Conseil du CERN en juin 1987 vous a empêché jusqu'à présent de décider de leur cas.

Rappelons les faits: depuis de nombreuses années et jusqu'en 1987, les membres du personnel titulaire ayant 2 années de service et plus de 30 ans ou 5 années de service et moins de 30 ans, étaient considérés pour l'attribution d'un contrat de durée indéterminée

En juin 1987, le Comité d'évaluation du CERN (le CRC) remettait un rapport préliminaire dans lequel il constatait:

"[il y a] 3440 membres du personnel titulaire (physiciens, ingénieurs, techniciens et administratifs), qui sont employés du CERN et dont 91% sont en 1987 sous contrat de durée indéterminée."

négligeant de constater aussi que cet état de fait résultait de la réduction considérable du nombre de recrutements à partir de 1976. Il recommandait entre autres:

"[...] dans l'attente des décisions finales du Conseil qui ne pourront être prises que sur la base du rapport définitif, le Comité d'évaluation estime important que des mesures conservatoires soient prises pour éviter l'aggravation de la situation actuelle. A cet effet, il propose au Comité du Conseil d'adopter également la seconde recommandation suivante:

Deuxième recommandation

A titre de mesures conservatoires, le Comité du Conseil invite le Directeur général à limiter dès maintenant le recrutement de nouveau personnel et l'attribution de contrats à durée définie (*sic*) au minimum compatible avec les engagements formels déjà pris. [...]"

Lors de sa session de juin 1987 (CERN/1661) à la suite de la remise de ce rapport préliminaire, le Conseil adoptait la résolution suivante (CERN/1659/Rev.2) :

"RESOLUTION

Le Conseil, [...]

DECIDE:

1. Le Directeur général est prié de prendre, conformément aux Articles I 1.03 et I 1.04 des Statut et Règlement du Personnel, les mesures nécessaires afin de limiter, pour un an, l'attribution de contrats de durée indéterminée au minimum compatible avec les engagements formels déjà pris par l'Organisation.

Cette disposition sera partie intégrante des Statut et Règlement du Personnel et sera revue par le Conseil lorsqu'il prendra sa décision finale sur la base du rapport définitif du Groupe précité.

2. De plus, le recrutement de personnel nouveau est limité au minimum requis par les besoins de l'Organisation."

En décembre 1987, le CRC remettait son rapport final et le Conseil en "prenait note".

Sur le plan formel, constatons que cette disposition (le moratoire) a été décidée en juin 1987 pour un an. Le Comité d'évaluation a remis son rapport final au Conseil lors de sa session de décembre 1987 et le Conseil a pris sa décision finale sur ce document en en "prenant note". A notre avis, ce moratoire n'est formellement plus en vigueur. Des discussions confidentielles dans le Comité du Conseil n'y sauraient rien changer.

D'autre part, nous pensons que **le Directeur général doit avoir la pleine responsabilité de la gestion du Laboratoire**, comme le recommandait d'ailleurs le Comité d'évaluation lui-même dans son rapport final: ceci implique, en particulier que vous puissiez procéder normalement à l'attribution des contrats de durée indéterminée, en fonction des besoins de l'Organisation et de la qualité des candidats.

Sur le plan humain enfin, et l'Association du personnel est particulièrement sensible à cet aspect, nous ne pouvons admettre que l'Organisation garde, pendant des années, des membres de son personnel dans l'incertitude de leur avenir et des possibilités qu'ils ont de rester travailler dans le Laboratoire. Il s'agit là d'un manque de respect élémentaire de la part de l'Organisation vis-à-vis de ses collaborateurs, et nous savons bien que vous n'en êtes pas responsable. De plus, la systématisation de contrats de durée déterminée ou de contrats à terme fixes provoquerait une précarisation de l'emploi qui ne serait ni dans l'intérêt du personnel ni dans l'intérêt du Laboratoire.

En conséquence, persuadée que vous partagez ce point de vue, l'Association du personnel demande **que vous retrouviez immédiatement la liberté d'attribuer des contrats de durée indéterminée, en excluant tout pourcentage a priori et en rétablissant les procédures d'attribution en vigueur avant le moratoire.**

Restant à votre disposition pour toute discussion à ce sujet, nous vous prions, Monsieur le Directeur général, d'accepter nos salutations distinguées.

The English version will be published next week

IMPOTS FRANCAIS

Français - Résidents permanents - Etrangers

Lorsque le fonctionnaire CERN a en France son domicile fiscal et qu'il perçoit d'autres revenus, le calcul du remboursement effectué par les Services locaux des Impôts n'est pas toujours conforme aux circulaires administratives.

En cas de doute, veuillez prendre contact avec le Secrétariat de l'Association du Personnel ☎2819 - 4224.

CULTURAL AFFAIRS COMMITTEE

The art Exhibition Committee is intending to put on an exhibition of work by all personnel working at CERN in the New Year.

The exhibition will last from

8 - 20 January 1990

All members of the staff wishing to exhibit their work are requested to attend the preliminary briefing on :

Thursday 30 November at 12.00

Staff Association Conference Room - Building 61

COMITE DES AFFAIRES CULTURELLES

La Section des Expositions Artistiques du Comité des Affaires Culturelles organise une exposition réservée à tout le personnel travaillant sur le site du CERN qui désire présenter ses travaux artistiques.

Elle se tiendra **du 8 au 20 janvier 1990**

Tous les éventuels exposants qui souahiteraient y participer sont priés d'assister à une réunion d'information qui se tiendra le :

Jeudi 30 novembre à 12h.00

Salle de Conférence de l'Association du Personnel
Bâtiment 61

CLUBS

WOMEN'S

WELCOME MEETING FOR WIVES OF NEWCOMERS - COFFEE MORNING

Each month, 2nd Tuesday, members of the CERN Women's Club welcome newly arrived wives to help with integration into the local community. The meetings take place in the Club Rooms, Restaurant No. 2 (first floor), from 9 am to 11 am.

You are invited to attend the next Coffee Morning or, if you have not yet come to the Geneva region, please watch the Weekly Bulletin for dates of the meetings.

We sincerely hope you can come, and look forward to meeting you.

The next meeting for wives of newcomers and Coffee Morning will be held on

TUESDAY 14 NOVEMBER

CLUB DES CERNOISES

REUNION D'ACCUEIL POUR LES EPOUSES DES NOUVEAUX ARRIVANTS & COFFEE MORNING

Chaque mois, des membres du Club des Cernoises accueillent les dames arrivées depuis peu, pour les aider à s'intégrer dans la communauté locale. Les réunions ont lieu dans les salles des Clubs du Restaurant No. 2 (1er étage) de 9h.00 à 11h.00

Vous êtes invitée à assister à la prochaine réunion ou, si vous n'étiez pas encore arrivée dans la région, veuillez vous reporter pour les dates à un prochain Bulletin Hebdomadaire.

Nous espérons vivement que vous pourrez venir et serions heureuses de faire votre connaissance.

La prochaine réunion d'accueil pour les épouses des nouveaux arrivants et le prochain Coffee Morning aura lieu le :

MARDI 14 NOVEMBRE 1989